



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Yvelines

Mairie de Montalet le Bois

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2021

Présents : Maël WOTIN, Nathalie CHAVANNE, Laure LASSALLE, Philippe LEDOUX, Anne-Sophie SAFFRE, Stéphane CARRER, Nicolas BEL, Nathalie FLAMENT

Absents excusés : Philippe PERNETTE donne pouvoir à Maël WOTIN, Sophie LEROUX donne pouvoir à Anne-Sophie SAFFRE

Maël WOTIN, 1^{er} adjoint, ouvre la séance à 9H40 et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil, qu'il présidera cette séance en l'absence du maire Philippe PERNETTE. Il demande que soient rajouté 3 points à l'ordre du jour : la démission de Stéphane BOUTIN, les attributions de compensation et la nomination d'un délégué suppléant pour le PNRVF.

Secrétaire de séance : Nathalie FLAMENT

1. Démission de Stéphane BOUTIN

Mr BOUTIN a donné sa démission du conseil, elle est actée par la sous-préfecture. Les raisons invoquées sont : activité professionnelle trop prenante et désaccord avec la vision du conseil.

2. Compte administratif 2020 de la caisse des écoles

Maël WOTIN présente le compte administratif et rappelle que celui-ci est clôturé depuis 2 ans, qu'aucun mouvement ne peut être fait dessus car le compte est bloqué pour 3 ans, avant clôture définitive. Le budget école est réintégré au budget communal. Reste sur le compte : 110,63€.

Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

3. Compte de gestion 2020 de la caisse des écoles

Maël WOTIN présente le compte de gestion et redonne les explications ci-dessus.

Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

4. Budget prévisionnel 2021

Maël WOTIN le présente, les conseillers municipaux ont reçu en amont les documents nécessaires à l'analyse des comptes. Toutes les réponses à leurs questions ont été apportées.

Nathalie Chavanne informe qu'elle votera contre pour les raisons suivantes : elle approuve le budget mais regrette que la dette GPS&O découverte en juillet 2020 ne soit pas au bilan 2020 ; regrette qu'aucun calcul d'amortissement n'ait été fait jusqu'à maintenant lors des gros achats et que les loyers impayés n'apparaissent pas plus clairement.

Stéphane CARRER précise que les loyers impayés n'ont pas été chiffrés auparavant et que la dette GPS&O porte sur un triennal voirie 2016-2019, mais que nous en avons été informé qu'en juillet 2020 ; concernant les loyers impayés il n'y a pas eu de provision anticipée et que nous ne pourrions pas en faire en 2021 et enfin que cette dette d'un montant de 22 232,52€ n'a pas été actée à l'époque mais que cela est conforme aux écritures comptables. Il précise qu'il faudrait dégager un excédent de fonctionnement de 22 000€ en fin d'exercice pour équilibrer la balance. Il précise aussi que la dette GPS&O concernant le triennal voirie, d'un montant de 117 113,73€ est un héritage du mandat précédent.

Nathalie FLAMENT demande qu'un point réel des finances soit fait en fin de chaque trimestre. Il sera effectué autour du 15 Avril 2021.

Nicolas BEL informe qu'il l'avait déjà proposé mais que c'est très compliqué de faire un état des lieux concret car les sommes tombent de façon aléatoire.

Maël WOTIN, pour répondre aux questions des conseillers concernant les loyers impayés, informe qu'une procédure est en cours. Mais que plusieurs propositions à l'amiable ont déjà été proposées, sans succès. Stéphane CARRER précise que les engagements pris par le locataire ne sont jamais respectés.

Anne-Sophie SAFFRE soulève le fait qu'aucun garant ne soit porté sur le bail, demande s'il existe une clause de non-paiement et la date de fin du bail. Maël WOTIN répond qu'il existe une clause de non-paiement qu'il transmettra ultérieurement aux conseillers et que le bail se finit en juillet 2021, avec une reconduction tacite de 3 ans.

Maël WOTIN, pour répondre aux questions posées sur les différentes locations communales, informe que le dernier bail en date ne fait pas état d'un garant.

Pour : 9, contre : 1, abstention : 0

5. Taxes locales

Nicolas BEL demande la base d'imposition.

Maël WOTIN informe que le document « état de notification 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales » n'a pas encore été transmis par la trésorerie. Il précise que la commune ne décide pas de la base d'imposition, seulement des taux locaux.

Maël WOTIN propose que les taux soient identiques à l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 10,22%
- Taxe foncière sur le bâti : 14,94%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 106,03%

Maël WOTIN, pour répondre aux questions, précise que la taxe d'habitation est amenée à disparaître complètement, mais qu'elle sera compensée au centime près par le département.

Il est proposé une taxe sur les maisons secondaires et maisons vacantes de 10%.

Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

6. Attribution de compensation

Les attributions de compensation sont versées par la GPS&O aux transferts de compétences, elles s'élèvent à 13 267,21€

Maël WOTIN précise que depuis 2017, les attributions de compensations s'élèvent à 38 933,00€.

Pour : 10, contre : 0, abstention : 0

7. Désignation du délégué suppléant au PNRVF

Laure LASALLE se porte volontaire.

8. Questions diverses

Anne-Sophie SAFFRE demande si le projet de conseil des jeunes est toujours d'actualité, elle travaille dessus avec Sophie LEROUX, le projet pédagogique en partenariat avec l'école est prêt, il y a une réelle demande des habitants sur ce sujet. Maël WOTIN confirme que sa mise en place est toujours d'actualité. Une réunion de présentation et de travail sur la définition de la chartre est programmée pour le jeudi 08 Avril 2021 à 18H30.

Fin de séance : 11H35.

Mael WOTIN
1^{er} adjoint au Maire

Nathalie Flament
Secrétaire de séance